



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Saint-Denis le 25 mars 2026,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Hausse des prix de l'énergie dans le contexte international :
conséquences locales attendues sur le prix des carburants pour le mois
d'avril 2026**

Dans un contexte international marqué par une situation de conflit exceptionnel au Moyen-Orient, les marchés mondiaux de l'énergie connaissent depuis quelques semaines une hausse brutale et généralisée.

La baisse et le blocage de la production au Moyen-Orient ont entraîné une dégradation rapide de la conjoncture énergétique mondiale, qui s'est traduite par une augmentation très significative des cours des produits pétroliers, affectant le monde entier.

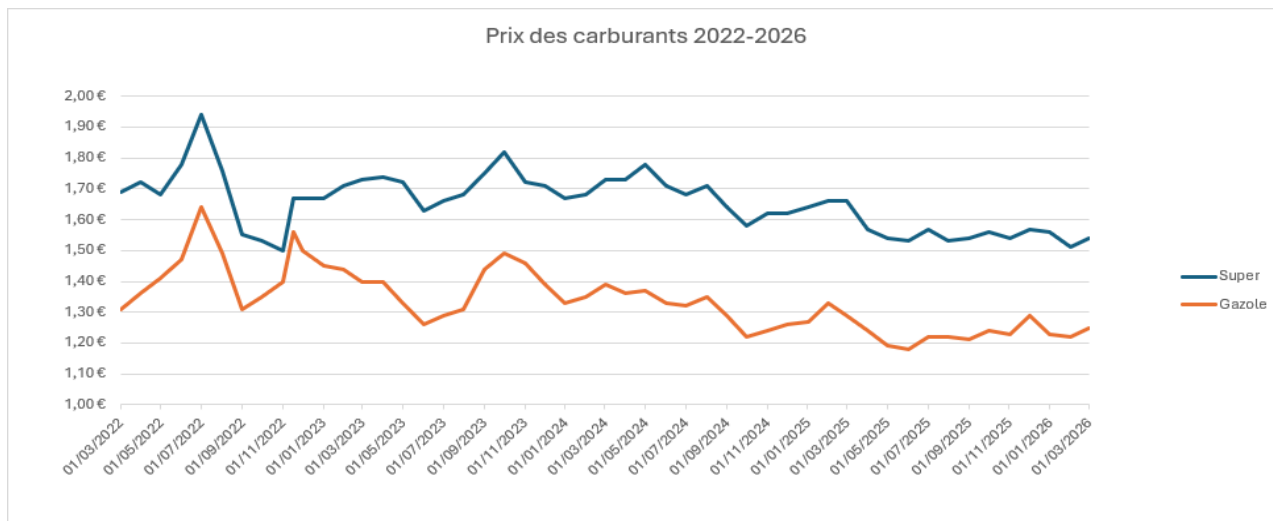
Si La Réunion a été provisoirement préservée de ces hausses par le système de fixation administrée des prix tout au long du mois de mars, cette situation se traduit mécaniquement en avril par une hausse de prix directement liée à l'évolution des cours internationaux des produits pétroliers, et qui sera d'une ampleur inédite.

Malgré ce contexte économique défavorable, la sécurité énergétique de La Réunion est pleinement assurée. En effet, les contrats d'approvisionnement et les flux logistiques permettent de répondre aux besoins du territoire, de même que les chaînes d'approvisionnements en provenance d'Asie qui permettent d'alimenter La Réunion.

Une forte hausse qui intervient après une tendance de baisse de long terme

Cette hausse importante intervient après plusieurs mois consécutifs de baisse des prix des carburants à La Réunion.

Les courbes suivantes retracent l'évolution des prix locaux des carburants depuis 2023, fortement dépendants des dynamiques des marchés mondiaux de l'énergie :



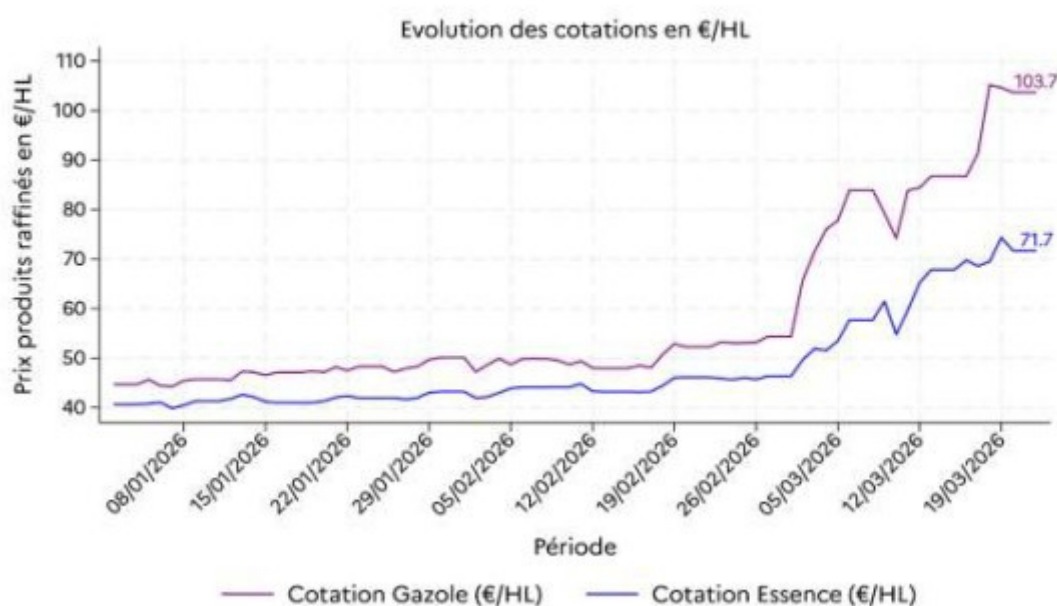
Graphique n°1 : évolution du prix à la pompe à La Réunion depuis 2022 (source : DEETS 974)

Un mécanisme de fixation des prix qui assure une transparence totale

Depuis 2014, le mécanisme de fixation des prix des carburants à La Réunion bénéficie aux consommateurs réunionnais grâce à un mécanisme réglementaire strict qui garantit un prix fidèle au coût du marché, et encadre strictement les marges des grossistes et détaillants, en toute transparence pour les consommateurs.

Conformément à l'arrêté ministériel du 5 février 2014, les prix sont déterminés à partir des cotations. Ce mécanisme permet de lisser les variations quotidiennes, tout en reflétant les tendances de fond, à la hausse comme à la baisse.

- **Concernant les carburants** : les cotations internationales du sans-plomb et du gazole sont en nette hausse depuis le début de la crise, respectivement de 75,55 % et 96,07 %. Cette évolution sans précédent entraînera mécaniquement une augmentation de même nature des prix à la pompe.



Graphique n°2 : évolution des cotations internationales depuis janvier 2026 (source : DGCCRF)

- **Concernant le gaz** : les cotations du butane et du propane étant connues dès le début de chaque mois pour le mois suivant, elles n'ont pas été impactées par le contexte international et sont stables pour le mois d'avril. Seule la dépréciation de l'euro face au dollar entraînera une augmentation modérée du prix de la bouteille de gaz.

Une attention constante est portée par les services de l'État afin que l'évolution des prix à la pompe reflète fidèlement celle des coûts de marché, dans le respect strict du cadre réglementaire.

Un dispositif qui protège les consommateurs réunionnais

Le dispositif de régulation des prix en vigueur à La Réunion est exceptionnel et se fonde sur une logique de prix administrés, au bénéfice des consommateurs.

Comme dans les autres DOM, il déroge au principe général de liberté des prix, empêchant ainsi les acteurs économiques de fixer librement leurs marges et leurs prix de vente. Il protège efficacement les consommateurs réunionnais face aux fluctuations des marchés internationaux. **Il permet notamment de garantir les prix parmi les plus bas de France.**



Graphique n°3 : évolution des prix à la pompe dans l'Hexagone depuis janvier 2026 (source : DGCCRF)

Contrairement à la métropole, l'État ne prélève pas à La Réunion de taxes sur les carburants, ce qui contribue directement à limiter le niveau des prix pour les usagers réunionnais.

Dans le contexte actuel de forte tension, ce mécanisme réglementaire joue pleinement son rôle. Il permet notamment d'encadrer strictement la marge des grossistes et des distributeurs, qui restera inchangée. Il permettra, dès que les tensions internationales s'atténueront et que les cours de l'énergie se stabiliseront, un retour à des niveaux de prix plus modérés.

Approvisionnement : une situation sécurisée

En lien avec les importateurs, la préfecture tient à apporter un message clair et rassurant : il n'existe à ce stade aucun risque de pénurie de carburants à La Réunion.

Les approvisionnements sont assurés de manière continue et sécurisée grâce à un contrat annuel de fourniture en carburant passé par les pétroliers avant le déclenchement de la crise et garantissant l'approvisionnement au cours du marché.

Les flux logistiques permettent donc de répondre aux besoins courants du territoire.

De même, il n'existe **aucun risque de pénurie de gaz**. L'approvisionnement du territoire est garanti par un autre contrat annuel, signé avec un fournisseur basé aux États-Unis.

Dans ce contexte, le préfet appelle à la responsabilité collective de la population pour éviter les phénomènes de sur-stockage, susceptibles à eux seuls de désorganiser les circuits d'approvisionnement et de générer des tensions artificielles dans la distribution.

Vers une forte hausse attendue au 1er avril 2026

Compte tenu de l'absence de revalorisation mensuelle intervenue depuis le début de la crise iranienne, le prix des carburants sur l'île a été provisoirement préservé de la hausse généralisée des coûts d'approvisionnements. La hausse répercutant ces coûts interviendra donc mécaniquement au 1er avril prochain.

Compte tenu de l'ampleur inédite de la hausse attendue, le préfet souhaite partager dès à présent avec les Réunionnais de façon exceptionnellement anticipée et transparente les déterminants qui conduisent à cette augmentation.

La préfecture communiquera le niveau définitif de la hausse au plus tard à J-2, soit le lundi 30 mars.

Malgré la hausse attendue, le mécanisme actuel permet de garantir que celle-ci **se limitera à la réalité de la hausse des coûts des approvisionnements, et ne profitera ni aux grossistes ni aux détaillants, dont les marges resteront strictement encadrées à leur niveau actuel.**

Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour suivre l'évolution de la situation internationale et ses impacts locaux, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés.